

Marie Moret à Henri Buridant, 10 novembre 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation4 p. (476v, 477r, 478v, 479r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 10 novembre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46923>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Famillistère

Description

RésuméRéponse à la lettre de Buridant du 8 novembre 1897 sur le problème d'acheminement des bagages de la famille Moret-Dallet de Guise à Nîmes. Buridant préconise de faire constater les avaries sur les colis par la compagnie de chemin de fer ou le camionneur pour se faire rembourser : Marie Moret le fera pour la guitare, mais demande que faire pour le vol de l'appareil photographique d'une

valeur de 400 à 500 F. La différence entre les 150 kg des colis reçus et les 155 kg des colis expédiés correspond à ce qui a été volé ; la jardinière de 2 kg n'entre pas en ligne de compte. La caisse à chapeaux n'est pas encore arrivée. Marie Moret a vu le matin l'imprimeur Chastanier et informe Buridant que le ballot des exemplaires du *Devoir* de novembre 1897 a été expédié ; elle pense que la Société du Familistère a reçu la brochure de l'assemblée générale ; demande à Buridant les articles sur les assurances mutuelles et l'état-civil. Marie Moret signale à Buridant que l'imprimerie Chastanier a commis une faute en imprimant l'actif et le passif du bilan de la Société du Familistère dans le compte rendu de l'assemblée générale dos à dos et non en vis-à-vis. Beau temps à Nîmes obligeant presque à mettre des vêtements d'été. Transmet les meilleurs sentiments d'Auguste Fabre et ceux de Jules Pascaly qu'elle a vu à Paris. Transmet son bonjour à madame Louis et à madame Roger.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Météorologie](#), [Musique](#), [Photographie](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#), [Vêtements](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Imprimerie Chastanier](#)
- [Louis, Eugénie \(1867-\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger \[madame\]](#)

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 1897. Extrait du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 21, 1897, p. 648-679. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.21/649/100/770/0/0>, consulté le 25 septembre 2021]

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Ames 10 nov. 97

Mon cher Président, j'ai votre
lettre du 8 et vous confirme les
deux mêmes s'entend.

Vous écrivez : " En cas d'avarie,
" faites constater par le chemin de
" fer ou par le camionneur et
" le cū est obligé de nous rembourser
" le montant de notre réclamation. "

C'est ce que nous ferons
pour la guitare si elle a le
moindre défaut apparent, merci.

Qu'en sera-t-il du vol de
l'appareil photographique ?
Vous parle mes deux lettres
s'entend ? Vous ne savez.
Les camionneurs ont vu le
manquent, mais ~~excellents~~
il s'agit d'une somme de 200
à 300 \$ et les cū se débattent

tant qu'elle peuvent en cas
 péril. C'est pourquoi la
 caisse s'est accrochée de suite
 au chape surchargé, mais quand
 l'irrégularité de la chose, elle
 n'a rien dit avant le récepissé
 en règle qu'on lui a présentée
 ce matin. Mais que a comme
 le vol ? — — — L'enquête est
 ouverte. Les colis rendus ne
 pèsent plus ensemble que
 149 kil. et quelque chose tout
 près de 150. ~~Etant~~ La
 différence de poids correspond bien
 au sac volé.

La ~~jeune~~ jardinière pèse
 2 kil. ce n'est pas le chape
 150 qu'on aurait surchargé mais
 le chape 153 s'il y a eu besoin de

lui faire dire 1^{er} a cause de
 la suite de la jardinière :

Enfin, il n'y a qu'à
 établir exactement comment
 les choses se sont passées au
 départ. Nous verrons ensuite
 quelle solution interviendra.

La carte chapeau n'est
 pas encore retrouvée.

J'ai vu ce matin seulement
 M. Chastanier. Denis de Nor-
 est parti à notre adresse petite
 vitre portée.

La hoch Cap. gen. doit
 être maintenant aux mains
 de M. N. Colin et C^{ie}.

Faites moi donner s'il
 vous plaît le Nouv. Casseuse
 et l'Etat civil

— Dans le Dernier de votre grande
 faute de mise en page a été com-
 mise et l'imprimerie m'en a
 exprimé ses vifs regrets et excusé
 l'acte l'actif et le passif sont
 des a des au lieu d'être en
 regard. Heureusement ils
 sont bien dans la brochure.
 N'importe, nous sommes en
 ce moment dans une phase
 de vie.

Que toutes choses aillent
 bien de notre côté! Le temps
 est bon ici aussi et il a
 fallu renouer presque avec le
 monde d'été. Toute la famille
 se compose M. Fable envoie
 à vous et aux vôtres ses ma-
 tières sentiments N. Pascal
 (M. à Paris) vous envoie aussi ses
 meilleurs souvenirs.
 Bien cordialement
 Le meilleur souvenir M. Gadin
 à Madame Laroche et il nous plaît et nous

amis habituels : Madame Proger, ... etc